

Certains peuvent croire que l'amendement proposé, ou les discours prononcés sont obstructionnistes; je vais lire à leur intention la phrase suivante:

L'opposition devrait retarder l'adoption du bill et exiger une offre de salaire plus réaliste. On ne trouvera pas la norme voulue en se fondant sur les hausses excessives de salaire obtenues par les employés et les débardeurs de la voie maritime, mais en adoptant une formule basée sur les salaires en vigueur dans les industries de biens durables.

L'éditorial conclut:

La proposition du gouvernement pour la poursuite des négociations sous l'égide d'un médiateur fédéral, suivie de l'arbitrage au besoin, est futile et constitue une perte de temps. Il n'y a aucune raison de croire qu'une véritable négociation aura lieu. Le mécontentement des cheminots est si vif, qu'une attente prolongée risque de les échauffer au lieu de les calmer.

Cela vaudrait beaucoup mieux que le Parlement impose immédiatement un règlement raisonnable. Cela permettrait de remettre les chemins de fer en marche, d'accorder des conditions équitables aux travailleurs, et de maintenir un certain degré de respect pour le Parlement et la loi. Ce respect se trouve maintenant menacé par la folie du gouvernement.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si l'honorable député me permettrait de lui poser une question?

M. Douglas: Certainement, si monsieur l'Orateur veut bien tenir compte du temps que cela prendra.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais demander à l'honorable député s'il pense, comme l'auteur de l'éditorial qu'il vient de nous lire, que le Parlement devrait déterminer les salaires?

M. Douglas: C'est ce que vous avez fait.

L'hon. M. Pickersgill: Non pas.

M. Douglas: J'ai déjà protesté contre l'idée d'un Parlement qui fixerait les salaires. Si le gouvernement veut déterminer les salaires, je l'exhorte à le faire de façon juste et raisonnable.

• (5.00 p.m.)

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si l'honorable député qui est toujours juste et raisonnable, permettra une deuxième question?

M. Douglas: Lorsque l'honorable député de Bonavista-Twillingate commence à faire des compliments, je sais que c'est de mauvais augure. Très bien.

L'hon. M. Pickersgill: Je demanderai à l'honorable député s'il pourrait indiquer quel article du bill fixe les salaires. Le bill ne

[M. Douglas.]

donne-t-il pas un chiffre qui peut être augmenté par la médiation ou par l'arbitrage?

M. Douglas: Je puis épargner à l'honorable député tout bredouillement additionnel. Puis-je le dire dans une seule phrase? Le bill fixe le salaire pour lequel un homme est requis de travailler et lui dit que tout supplément devra provenir de la décision d'une commission d'arbitrage au cas où les négociations n'aboutiraient pas à un règlement. Si ce n'est pas fixer les salaires, je ne saurais dire ce que c'est.

Le ministre des Transports qui continue à bredouiller tout seul ne fera pas croire aux cheminots canadiens qu'ils ne seront pas forcés de retourner au travail sans savoir, pas plus que le ministre ne le sait, quel sera leur salaire. Ils n'obtiendront peut-être pas plus que ne prévoit ce bill. On ne leur garantit pas dix sous de plus que le bill ne prévoit, et le ministre le sait très bien. Que l'honorable représentant ne coupe pas les cheveux en quatre et qu'il ne cherche pas à se dérober afin de sortir de la situation difficile où il se trouve.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur...

M. Douglas: Si le ministre veut faire un discours, c'est son droit, mais il ne prendra pas le temps qui m'est accordé. Contrairement au premier ministre et au chef de l'opposition, mon temps est limité. Je veux présenter mon argument et je n'ai pas l'intention de me laisser réduire mon temps de parole par des questions insensées. Si le ministre veut prononcer un discours pour justifier l'attitude du gouvernement, nous l'écouterons tous, j'en suis sûr.

La faiblesse fondamentale de cette mesure législative c'est qu'elle n'assurera peut-être pas le retour au travail des hommes. C'est l'aspect le plus grave. Dans toute l'histoire de notre pays, les travailleurs ont été parmi nos citoyens les plus respectueux de la loi et j'espère qu'ils le demeureront. Mais si le gouvernement veut que la population respecte la loi, il faut que la loi mérite le respect. Si le gouvernement veut que les travailleurs du pays respectent le Parlement et se soumettent aux lois, le Parlement doit voir à adopter des lois justes et équitables, et cette loi n'est ni juste ni équitable.

Ces hommes n'ignorent pas que si cette loi est adoptée, ils seront forcés de reprendre le travail dans des conditions qui leur seront imposées et auxquelles ils ne peuvent absolument rien. Ils n'ignorent pas que leurs salaires seront fixés par quelqu'un d'autre, en partie par le Parlement et en partie par une commission d'arbitrage, mais que le gouverne-